

Edition du 22/12/2020 – Numéro 5

Si les liens ne fonctionnent pas, rendez-vous sur le site internet du CNOM : [ici](https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130)

[https://www.conseil-](https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130)

[national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130](https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130)



Carte des patients hospitalisés dans les territoires d'Outre-Mer :



Cartes à jour de la date de publication de la Brève – Cliquer pour les actualiser.

Vaccination Covid-19

HAS (18/12/2020) Décision n°2020.0308/AC/SEESP du 17 décembre 2020 portant adoption de recommandations complétant les recommandations de priorisation vaccinale ([lien](#))

HAS (15/12/2020) « Vaccins Covid-19 : consultés, les acteurs concernés par la vaccination enrichissent les préconisations de la HAS » ([lien](#))

HAS (01/12/2020) « Aspects immunologiques et virologiques de l'infection par le SARS-CoV-2 » ([lien](#)) + « Argumentaire » ([lien](#))

HAS (30/11/2020) « Stratégie de vaccination contre le Sars-Cov-2 – Recommandations préliminaires sur la stratégie de priorisation des populations à vacciner » ([lien](#))

1. Point épidémiologique de Santé Publique France :

- Indicateurs de l'activité épidémique : ([lien](#))
- Taux d'incidence par tranches d'âge : ([lien](#))
- Nombre de personnes testées : ([lien](#))
- Taux de positivité : ([lien](#))
- Nombre d'hospitalisations : ([lien](#))
- Nombre de patients en service de réanimation : ([lien](#))

2. Votre exercice au quotidien :

- **Recommandations thérapeutiques dans la Covid-19 : Hydroxychloroquine / Remdesivir / Tocilizumab :**

Le Haut Conseil de la Santé Publique a publié un avis et recommande : 1° S'agissant de la chloroquine et de l'hydroxychloroquine seule ou associée à l'azithromycine, de ne pas prescrire ce médicament quelle que soit la situation (ni en ambulatoire, ni en hospitalisation, ni en prophylaxie pré exposition, ni en curatif, ni en prophylaxie post exposition) / 2° S'agissant du Remdesivir, de ne pas prescrire ce médicament quelles que soient la situation clinique et les modalités de prise en charge des patients en dehors des essais cliniques randomisés / 3° S'agissant du Tocilizumab, de ne pas prescrire ce médicament en dehors du cadre d'essai clinique ([lien](#)).

- **La HAS a publié une nouvelle fiche sur les études cliniques menées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.**

HAS, 23/11/2020 ([lien](#)) « Fiche – Veille sur les médicaments de la Covid-19 »

- **Arrêt de l'utilisation des tests antigéniques VivaDiag et mise en quarantaine des lots :**

Un DGS-Urgent n°2020_64 a été publié et demande aux professionnels de santé de ne plus les utiliser et de mettre en quarantaine les lots restant par mesure de précaution. Il aussi demandé que les professionnels de santé contactent les personnes testées positives avec ces dispositifs dans les 7 derniers jours et de : 1/ Les informer du risque de faux positif ; 2/ Les orienter vers la réalisation d'un test moléculaire (RT-PCR) pour confirmation ; 3/ En présence d'un contexte clinique évocateur, leur recommander de consulter un médecin ([lien](#)).

3. Veille documentaire Covid-19 Santé publique France :

Avertissement

L'objectif de cette « brève » est de faciliter l'accès des lecteurs à des sujets d'actualité faisant l'objet d'une analyse dans un site institutionnel ou non. Il permet de retrouver l'intégralité de l'article concerné, sans pour autant en garantir le contenu. Le conseil national de l'ordre des médecins ne saurait engager sa responsabilité sur un article ou par extension sur un site faisant l'objet d'un lien dans ce bulletin.

Ces propositions de lecture sont extraites de la Lettre de veille documentaire de Santé Publique France ([lien](#)).

- « *Revue rapide sur les tests RT-PCR SARS-CoV-2 sur prélèvement salivaire* » (HAS, 04/12/2020 – [lien](#))
- « *Covid-19 et épidémies hivernales chez les enfants* » (HCSP, 03/12/2020 – [lien](#))

- « **Un Hold Up sur la science** » - Communiqué de l'Académie des sciences, de l'Académie nationale de médecine, de l'Académie nationale de pharmacie et de l'Académie des technologies (Académie nationale de Médecine, 26/11/2020 – [lien](#))
- « **Inactivité physique et sédentarité chez les jeunes** » (ANSES, 23/11/2020 – [lien](#))
- « **Covid-19 et cancer : une mobilisation et une adaptation continue de la filière oncologique pour éviter les pertes de chance** » (INCA, 23/11/2020 – [lien](#))
- « **Recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé – Repérer les impacts de la crise sanitaire sur la santé des enfants** » (Ministère de la Santé, 16/11/2020 – [lien](#))

4. Actualités générales et juridiques :

- **Il est ajouté, comme condition de mise en quarantaine ou d'isolement, le retour sur le territoire national des personnes en provenance d'une zone accueillant des stations de ski ne pouvant justifier à leur arrivée ni du motif professionnel de leur séjour dans cette zone ni du résultat d'un test ou d'un examen biologique de dépistage virologique réalisé moins de 72 heures plus tôt ne concluant pas à une contamination par le covid-19.**
[Décret](#) n°2020-1624 du 19 décembre 2020 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- **Les tests antigéniques peuvent être dorénavant effectués par un médecin, un pharmacien d'officine, un infirmier, un masseur-kinésithérapeute, une sage-femme ou un chirurgien-dentiste. Le test est prioritairement destiné : 1° Aux personnes symptomatiques pour lesquelles il doit être utilisé dans un délai inférieur ou égal à 4 jours après l'apparition des symptômes / 2° Aux personnes asymptomatiques lorsqu'elle sont personnes contacts détectées isolément ou au sein d'un cluster. Par ailleurs, le test peut être utilisé subsidiairement, lorsque les professionnels de santé mentionnés l'estiment nécessaire dans le cadre d'un diagnostic pour les autres personnes asymptomatiques.**
[Arrêté](#) du 3 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- **DGS-Urgent n°2020_66 du 21 décembre 2020 « Utilisation des tests antigéniques rapides par les médecins, pharmaciens, infirmiers diplômés d'Etat, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes »** ([lien](#)). Cet exercice délocalisé doit faire l'objet d'une télédéclaration préalable à l'ARS et au représentant de l'Etat dans le département au moins deux jours ouvrés avant le début de l'opération.
- **DGS-Urgent n°2020_62 du 11 décembre 2020 « Recommandations relatives à la permanence et à la continuité des soins en période de fin d'année** ([lien](#))
- **La HAS a mis à jour ses réponses rapides concernant le suivi postnatal.**
 HAS, 27/11/2020 ([lien](#)) « Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 – Continuité du suivi postnatal des femmes et de leur enfant »
- **La HAS donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L.162-1-7 du code de la sécurité sociale, de l'acte de détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique RT-LAMP intégré sur prélèvement salivaire (système EasyCoV) (Service attendu suffisant et amélioration du service attendu du niveau 5) uniquement chez les patients symptomatiques pour lesquels le prélèvement nasopharyngé est impossible ou difficilement réalisable**
 HAS, 27/11/2020 ([lien](#)) « Avis n°2020.0081/AC/SAEP du 27 novembre 2020 du collège de la Haute Autorité de Santé relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L.162-1-7 du code de la sécurité sociale,

de l'acte de détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique RT-LAMP intégré sur prélèvement salivaire (système EasyCoV) »

- **La HAS donne un avis défavorable à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L.162-1-7 du code de la sécurité sociale, de l'acte de détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique RT-LAMP sur prélèvement salivaire (hors système intégré) (Service attendu insuffisant).**

HAS, 27/11/2020 ([lien](#)) « Avis n°2020.0082/AC/SEAP du 27 novembre 2020 du collège de la Haute Autorité de Santé relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L.162-1-7 du code de la sécurité sociale, de l'acte de détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique RT-LAMP sur prélèvement salivaire (hors système intégré de type EasyCoV) »

- **La HAS a publié une nouvelle fiche sur les études cliniques menées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.**

HAS, 23/11/2020 ([lien](#)) « Fiche – Veille sur les médicaments de la Covid-19 »